

➔ LES VALEURS ASSOCIATIVES

La personne accueillie, enfant, adolescent ou adulte, quels que soient ses difficultés, sa souffrance, son handicap est au cœur des préoccupations et de la démarche de solidarité, dans laquelle s'inscrit et est engagée l'Association Traits d'Union. L'Association met tout en oeuvre pour répondre aux besoins des usagers dans la limite de sa compétence, de ses moyens financiers et humains, en créant les conditions d'accueil, d'aide et d'accompagnement, pour optimiser leur mieux-être et permettre ainsi de :

- reconnaître et respecter la dignité de la personne, sujet de droit de l'action sociale et médico-sociale, acteur de son devenir, responsable de ses choix de vie, citoyen à part entière ou en devenir,
- considérer la personne accueillie dans la globalité de son histoire, de son parcours de vie, de sa filiation, pour l'aider à faire émerger ses capacités affectives, intellectuelles, relationnelles, professionnelles, prenant en compte l'ensemble ou la singularité de ses difficultés,
- affirmer la singularité de la personne et l'intérêt collectif dans le cadre du contrat social, du rôle régulateur de la loi au sein des établissements de l'Association, en y précisant les droits et obligations de chacun,
- réaffirmer pour l'Association, dans le cadre des buts et moyens de sa pratique sociale, sa culture de solidarité, d'humanité, sa fonction d'entreprise sociale aux prestations de services diversifiées.

➔ L'ASSOCIATION

Fortement ancrée sur le secteur de l'Avesnois, l'Association est un partenaire engagé et responsable dans le cadre de sa reconnaissance d'utilité publique, de sa mission d'utilité sociale et d'intérêt général. Sa compétence reconnue en matière de prise en compte de personnes en demande d'aide lui confère une légitimité quant à la dimension prospective de l'évolution des besoins de celles-ci.

➔ LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Ils constituent le cadre pertinent de réponses à l'élaboration, mais aussi à l'évolution et à la mise en oeuvre des politiques sociales dans un faisceau de prestations sociales et médico-sociales. La personnalisation du service rendu aux usagers se décline dans les projets d'établissements qui précisent les caractéristiques et pratiques de ceux-ci dans une affirmation d'un savoir-faire et d'une spécificité.

➔ DES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS ET RESPONSABILISÉS

AU NIVEAU DE L'ASSOCIATION

L'Association met tout en oeuvre dans le cadre de son fonctionnement, pour articuler et permettre les synergies nécessaires entre les niveaux de responsabilités représentés par le conseil d'administration, la direction générale et les directeurs d'établissements.

AU NIVEAU DES SALARIÉS

Une politique de management participatif, de développement et de valorisation des compétences, sont les axes fondamentaux permettant à chacun d'exercer sa responsabilité au regard de profils de fonction identifiés.

➔ LA DÉMARCHE QUALITÉ COMME CULTURE D'ENTREPRISE

Chaque établissement et service met en oeuvre une démarche qualité, sous-tendue par une évaluation interne de ses prestations et pratiques, en cohérence avec les projets d'établissements et les besoins des usagers.

➔ LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

L'identification des établissements sur leur territoire, en matière d'objet social, doit permettre la meilleure appréhension possible des besoins des usagers, en lien avec l'ensemble des dispositifs de droit commun, situés dans leur environnement immédiat.

La mise en réseau des différentes formes de réponses sociales permet de garantir la cohérence du travail personnalisé, en même temps que le maintien du lien social.

Le Président de l'Association,
Bernard COLLIN